

## SEANCE DU 5 avril 2019

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 29 mars 2019. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 5 avril 2019 à 20H30, à la mairie.

**Présents :** CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATAIS Dominique, COBAC Alexandra PRUNIER Dominique. CHEVALIER Rémy, HONORE David

**Excusée :** ALLAIS Véronique (pouvoir BOUE Marie-Annick)

**Absents :** GIET Christelle, RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

Daniel AVRIL a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

### **2019-18 : Examen de demandes de subventions supplémentaires 2019.**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des nouvelles demandes réceptionnées depuis la précédente réunion décide d'accorder les subventions suivantes :

- Association Marci'Motte : 500 €
- La ligue contre le Cancer : 30 €

### **2019-19 : Participations communales 2019 au syndicat du Réseau d'Ecoles Rurales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités de calcul des participations communales 2019 au syndicat de Réseau d'Ecoles Rurales. Celles-ci sont déterminées entre les deux communes de Marcillé et de St Rémy au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans chaque commune.

La participation 2019 pour la commune de Marcillé s'établit à 19154 €.

Le conseil municipal décide que le versement de la dépense s'effectue en 3 versements : le premier, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le deuxième, au cours du deuxième trimestre et le troisième, courant du mois de septembre.

### **2019-20 : Affectation du résultat d'exploitation « Commune » 2019**

Le conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2018 s'élevant à 325 634,14 €.

Décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2019, la somme de 145 558,53 €.

### **2019-21 : Vote des taux d'imposition 2019**

Après examen des données figurant sur l'état de notification des taux d'imposition 2019 émanant de la direction des services fiscaux, Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission des finances, de maintenir les taux d'imposition 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de son maire.

#### **2019-22 : Budget primitif « Commune » 2019**

Le conseil municipal, vote à mains levées, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section d'exploitation à 655 579 € et pour la section d'investissement à 478 946 €.

L'équilibre du budget est assuré en votant les impositions suivantes :

	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	12,38 %	74 552 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	12,03 %	109 268 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	34,12 %	37 498 €
	<b>TOTAL</b>	<b>221 318 €</b>

#### **2019-23 : Budget primitif 2019 « assainissement »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote à mains levées le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section d'exploitation à 78 102 € et pour la section d'investissement à 31 091 €.

#### **2019-24 : Budget primitif 2019 « lotissement les Cormiers »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote à mains levées le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section d'exploitation à 516 205 € et pour la section d'investissement à 602 092,27 €.

#### **2019-25 : Avis sur le projet du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné**

Considérant que le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 26 février 2019 et transmis à la Préfecture le 27 février 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné.

#### **2019-26 : Frais de recouvrement du nettoyage à la salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recouvrer les frais de nettoyage supplémentaires constatés à la suite d'une location à la salle polyvalente en date du 2 mars 2019.

Le conseil municipal accepte la proposition de son maire et décide d'émettre à l'encontre de Monsieur et Madame DAUPHIN Marc, un titre de 32,12 € correspondant à ces frais.

#### **2019-27 : Redevances électricité et gaz à la salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir la tarification des frais d'énergie pour chaque location de la salle polyvalente.

A ce jour, l'utilisateur effectue le règlement des consommations d'électricité suivant le relevé de compteur.

Suite au changement de système de chauffage,

Monsieur le Maire propose que les utilisateurs s'acquittent d'un forfait énergie de 15 € (quinze euros) correspondant au reste à charge de l'investissement chauffage auquel s'ajouteront la consommation électrique sur relevé et la consommation gaz également sur relevé dès lors que cette dernière dépassera la valeur de 5 € (cinq euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette tarification, à compter de ce jour.

### **Adressage et numérotation des villages**

Alain BOUE en charge du dossier portant sur l'adressage et la numérotation des villages, indique à l'assemblée de la mise à disposition du dossier d'inventaire des voies et lieux-dits.

Une première mise à disposition à la population a été effectuée du 21 janvier au 2 février 2019 et l'examen des observations consignées a été réalisé par la commission désignée.

Le dossier modifié se rapportant à l'inventaire et à la dénomination des voies et lieux-dits de la commune est à nouveau proposé à la consultation à la mairie, du samedi 6 avril au 27 avril 2019.

A l'issue de cette période, le conseil municipal se prononcera et arrêtera définitivement l'inventaire et la dénomination des voies et lieux-dits de la commune.

### **2019-28 : Vente du tracteur tondeuse ISEKI SG 15**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur tondeuse ISEKI SG 15, acquis en 1990, n'est aujourd'hui plus utilisé par les agents municipaux. Les travaux de réparations restaient trop coûteux.

Sa vente pour récupérations de pièces a été diffusée dans la feuille communale du premier trimestre 2019.

Une unique proposition, sous pli cacheté, a été déposée en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'offre de reprise du tracteur tondeuse ISEKI SG 15 pour un montant de 100 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

### **Questions diverses :**

- La proposition de Marie-Annick BOUE de renouveler les cintres pour les vestiaires du foyer rural est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Association APE Marcillé/St Rémy.** Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de gratuité de la salle polyvalente pour la fête des écoles. En effet, la fête des écoles devait avoir lieu à St Rémy mais l'accès à la salle ne permet pas un accès suffisamment sécurisé, en raison de travaux de voirie.

- **Association Sportive et Culturelle (ASC) - stage découverte du cirque les journées du 15 et 16 avril 2019.** Le conseil municipal accepte de mettre la salle polyvalente à titre gratuit

- **Forum des associations.** Le forum des associations communales se tiendra le 14 septembre 2019 à la salle polyvalente. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre la salle à la disposition des associations de la commune, à titre gratuit.

- **Mottes du Châtel.** La réunion publique du Ce RAA (Centre Régional d'archéologie d'Alet) est fixée au vendredi 19 avril 2019 à 20h00 au foyer rural.
- Pose des compteurs LINKY. La pose des compteurs LINKY est prévue pour le mois de juillet 2019. Une réunion d'information sera présentée aux élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Marie-Annick BOUE informe l'assemblée de la nouvelle tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Les tarifs de la REOM 2019 subissent une hausse de 1 % par rapport à l'année 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Numéros d'ordre des délibérations : de 2019-18 à 2019-28

**Le Maire,**  
CANTO René,

**Les membres présents :**

BOULMER Jean-Claude,            AVRIL Daniel,            BOUE Marie-Annick,

BOUE Alain,            BATAIS Dominique,            PRUNIER Dominique,

CHEVALIER Rémy,            HONORE David

**Excusée :** ALLAIS Véronique

**Absents :** GIET Christelle, RONDIN Jean-Hubert, BOCQUET Arlette,  
TRANCART Guy